

20 septembre 2023

Bonjour,

Merci pour votre lettre de suivi datée du 28 juin 2023, dans laquelle vous exprimez vos inquiétudes concernant le traitement des défenseurs des droits de la personne en Colombie. Nous partageons ces inquiétudes et saluons le dévouement d'Amnistie internationale à la défense des droits de la personne dans le monde.

EDC est l'organisme de crédit à l'exportation du Canada et, à ce titre, nous reconnaissons le rôle que nous avons à jouer dans la promotion de pratiques commerciales responsables et le respect des droits de la personne. C'est pourquoi, en 2019, EDC est devenue la première institution bancaire commerciale à se doter d'une [politique](#) s'inscrivant dans la droite ligne des Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. Cette politique énonce les principes et les engagements qui guident l'approche de la Société relativement aux droits de la personne et au processus décisionnel entourant les transactions qu'elle soutient. À la suite de consultations publiques en 2022, la Politique sur les droits de la personne a été encore renforcée, puisqu'une nouvelle version a été publiée en mars de cette année. De plus, EDC a tenu sa deuxième Table ronde à l'intention de la société civile en juin dernier pour recevoir directement les commentaires des organisations et pour s'appuyer sur leur expertise au moment d'aborder les questions ESG. Il s'agit là d'une rencontre capitale que nous nous engageons à maintenir année après année.

Il est vrai que les défenseurs des droits de la personne, en dénonçant les nuisances occasionnées par différents acteurs, jouent un rôle crucial dans la promotion et la protection des droits de la personne. Il est également vrai qu'en raison de leur travail, de graves menaces pèsent souvent sur leurs droits et même sur leur vie. Voilà pourquoi, dans la nouvelle version de notre Politique sur les droits de la personne de l'année dernière, nous faisons référence aux groupes dont la vulnérabilité et le risque de marginalisation sont déjà forts et réitérons notre engagement à faire d'eux notre priorité lors de notre processus de contrôle préalable.

EDC reconnaît que les peuples autochtones sont souvent bien plus concernés par les activités de ses clients. Lorsque la Société soutient des projets qui pourraient avoir une incidence sur les communautés autochtones, elle s'assure de l'existence d'une vaste consultation dans le respect du processus de consentement préalable, libre et éclairé et de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, conformément aux engagements pris au titre de sa Politique sur les droits de la personne.

Dans votre lettre, vous mentionnez un prêt qu'EDC a accordé par le passé à Empresas Publicas de Medellín (EPM), dont une partie a été destinée à la construction du barrage hydroélectrique Hidroituango. EDC s'est prononcée publiquement en 2018, après l'effondrement du barrage, précisant les mesures qu'elle a prises pour mieux orienter sa perspective et ses processus décisionnels et pour améliorer ses pratiques et politiques en matière de commerce durable, entre autres, en nouant un dialogue avec des représentants de la société civile canadienne et des défenseurs colombiens des droits de la personne.

Depuis la catastrophe, à EDC, nous avons considérablement amélioré nos politiques et pratiques en ce qui concerne nos activités et le processus de contrôle préalable. Nous avons aussi mis en application nos [Principes en matière d'influence et de réparation](#), qui visent une meilleure gestion des risques liés aux droits de la personne et des résultats bénéfiques pour l'être humain et l'environnement. Récemment, nous avons également déployé une formation ESG obligatoire pour tous nos

employés; nous y prenons l'exemple de ce projet pour illustrer à quel point les droits de la personne sont au centre de nos affaires et de notre processus de contrôle préalable. Pour en savoir plus sur le sujet, veuillez consulter la réponse d'EDC de [mai 2020 à Amnistie internationale](#) et le [communiqué](#) d'EDC suivant une rencontre avec des représentants de société civile.

Enfin, dans votre lettre, vous demandez à EDC de changer sa position en ce qui concerne la Colombie. Pour vous répondre, nous souhaitons replacer les choses dans leur contexte. Tout d'abord, nos positions à l'égard des pays reflètent la volonté générale d'EDC d'évaluer les débouchés potentiels sur un marché précis, car chaque transaction potentielle sera ensuite soumise à son propre contrôle préalable rigoureux. Lorsque nous évaluons notre position, nous tenons compte de nombreux facteurs, dont les risques politiques, ainsi que ceux liés aux droits de la personne et à la corruption dans l'ensemble d'une économie, qu'il y ait des restrictions imposées par le gouvernement du Canada ou non, et ce quels que soient la taille et le degré de diversification de l'économie en question.

Pour ce qui est de la Colombie, la position d'EDC, qui est d'être ouverte aux affaires, s'appuie sur l'absence de sanctions économiques ou politiques contre le pays, la stabilité politique et économique, la taille et la diversification de l'économie (le PIB du pays est de 344 milliards de dollars américains), et sa cote de solvabilité, presque de première qualité, calculée en fonction de sa structure de la dette favorable et de son excellente politique macroéconomique. La Colombie offre en outre des débouchés de grande valeur aux entreprises canadiennes.

Même lorsqu'EDC est à la recherche de débouchés commerciaux, toute décision d'appui à une transaction commerciale ou à un projet passe d'abord par un contrôle préalable et doit se conformer à toutes nos politiques de gouvernance. Cela comprend un examen de nombreux éléments du risque, notamment les risques contextuels, environnementaux, techniques et liés aux droits de la personne. Lorsque l'indicateur de risque est plus élevé, nous effectuons une diligence raisonnable accrue pour vérifier les risques et les conséquences en matière de droits de la personne, notamment pour ceux qui les défendent.

Nous prenons note de votre invitation à limiter les activités d'EDC en Colombie, mais, en l'occurrence, la Société est en mesure d'exercer et de renforcer son pouvoir d'influence auprès de ses clients afin de prévenir et d'atténuer les risques, et ainsi de favoriser une conduite des affaires positive et responsable grâce à ses activités. De plus, les risques associés à ce marché ne s'appliquent pas nécessairement à tout le pays et, comme indiqué plus tôt, EDC effectue un contrôle préalable de chaque transaction pour repérer d'éventuels problèmes en amont.

J'espère que les informations contenues dans la présente vous auront aidé à mieux comprendre l'approche et les processus d'EDC. Nous serions ravis de vous retrouver dans le cadre d'une téléconférence si vous avez d'autres questions.

Cordialement,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'L. Audsley', written over a horizontal line.

Lorraine Audsley
Première vice-présidente et chef du développement durable
Exportation et développement Canada

C. c. :

- L'honorable Mary Ng (ministre du Commerce international, de la Promotion des exportations, de la Petite Entreprise et du Développement économique) : mary.ng@parl.gc.ca
- Richard Cannings (porte-parole pour le NPD en matière de commerce international) : richard.cannings@parl.gc.ca
- Daniel Blaikie (porte-parole adjoint pour le NPD en matière de commerce international) : daniel.blaikie@parl.gc.ca
- Kyle Seeback (porte-parole de l'opposition pour le Parti conservateur en matière de commerce international) : -
Kyle.Seeback@parl.gc.ca
- Randy Hoback (porte-parole adjoint de l'opposition pour le Parti conservateur en matière de commerce international) :
randy.hoback@parl.gc.ca
- Simon-Pierre Savard-Tremblay (porte-parole pour le Bloc Québécois en matière de commerce international) : Simon-Pierre.Savard-Tremblay@parl.gc.ca
- Elizabeth May (leader parlementaire du Parti vert du Canada) : elizabeth.may@parl.gc.ca